



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2023-033

PUBLIÉ LE 12 JANVIER 2023

# Sommaire

## **Rectorat de l'académie de Paris / division des affaires juridiques**

75-2023-01-03-00015 - Arrêté du 03 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social d administration académique et des membres de la formation spécialisée du comité social d administration académique de l académie de Paris (5 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Paris

75-2023-01-03-00015

Arrêté du 03 janvier 2023 portant désignation  
des membres du comité social d administration  
académique et  
des membres de la formation spécialisée du  
comité social d administration académique de  
l académie de Paris



# ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Arrêté du 03 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration académique et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie de Paris**

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE  
ILE-DE FRANCE  
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS  
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS  
DE PARIS ET D'ÎLE-DE-FRANCE**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

### **ARRETE :**

#### **Chapitre 1<sup>er</sup> : Le comité social d'administration académique (articles 1<sup>er</sup> à 2)**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Le comité social d'administration académique institué auprès du recteur de l'académie de Paris comprend, outre le recteur ou son représentant qui le préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

##### **Article 2**

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration académique de l'académie de Paris les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

#### **1. Au titre de Fédération Syndicale Unitaire (FSU)**

a) Représentants titulaires : 4 sièges

Madame Nathalie DEHEZ  
Madame Audrey BOURLET DE LA VALLÉE  
Monsieur Antoine COUTURIER



# ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Monsieur Ludovic LAIGNEL

b) Représentants suppléants : 4 sièges

Madame Caroline PECQUEUR  
Monsieur Pascal CALLAC  
Monsieur Eric CAVATERRA  
Monsieur Thomas BANIOL

**2. Au titre de la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle – Force Ouvrière (FNEC-FP-FO)**

a) Représentants titulaires : 2 sièges

Monsieur Benoît CONNETABLE  
Madame Sabina TORRES

b) Représentants suppléants : 2 sièges

Madame Marie HORVILLE  
Madame Sylvie BULTEZ

**3. Au titre de Syndicat Général de l'Education Nationale – Confédération Française Démocratique du Travail (SGEN-CFDT)**

a) Représentant titulaire : 1 siège

Madame Catherine PROCEDES

b) Représentant suppléant : 1 siège

Monsieur Olivier DANIEL

**4. Au titre de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education (UNSA Education)**

a) Représentant titulaire : 1 siège

Monsieur Benjamin DEVAUX

b) Représentant suppléant : 1 siège

Monsieur Nicolas BRAY

**5. Au titre de Sud Education**

a) Représentant titulaire : 1 siège



# ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Monsieur Benjamin BAUNÉ

b) Représentant suppléant : 1 siège

Madame Cloé BUISSON

## **6. Au titre de la Confédération Générale des Travailleurs Educ'Action**

a) Représentant titulaire : 1 siège

Monsieur Arnaud CORA

b) Représentant suppléant : 1 siège

Madame Kahina SEGHIR

## **Chapitre II : La formation spécialisée du comité social d'administration académique (articles 3 à 4)**

### **Article 3**

La formation spécialisée du comité social d'administration académique institué auprès du recteur de l'académie de Paris comprend, outre le recteur ou son représentant qui la préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

### **Article 4**

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie de Paris les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

#### **1. Au titre de la FSU**

a) Représentants titulaires : 4 sièges

M. Pascal CALLAC  
Mme Caroline PECQUEUR  
M. Thomas BANIOL  
M. Ludovic LAIGNEL

b) Représentants suppléants : 4 sièges

Mme Virginie FERNANDEZ  
Mme Elisabeth KUTAS  
Mme Roseline MELLOUL  
Mme Laetitia FAIVRE



# ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **2. Au titre de Force Ouvrière**

- a) Représentants titulaires 2 sièges

Monsieur Benoit CONNETABLE  
Madame Sabina TORRES

- b) Représentants suppléants 2 sièges

Madame Marie HORVILLE  
Monsieur Raphaël MAZIERAS

## **3. Au titre de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education (UNSA Education)**

- a) Représentant titulaire : 1 siège

Monsieur Nicolas BRAY

- b) Représentant suppléant : 1 siège

Madame Marie-Catherine ADLOFF

## **4. Au titre de la Confédération Générale des Travailleurs Educ'Action**

- a) Représentant titulaire : 1 siège

Madame Kahina SEGHIR

- b) Représentant suppléant : 1 siège

Madame Karima MOKRANI

## **5. Au titre de Sud éducat'ion**

- a) Représentant titulaire : 1 siège

Monsieur Benjamin BAUNÉ,

- b) Représentant suppléant : 1 siège

Madame Frédérique AIDDID,

## **6. Au titre du SGEN-CGFDT**

- a) Représentant titulaire : 1 siège

Mme Catherine PROCEDES



# ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

b) Représentant suppléant : 1 siège

Mme Sandra DUPONT

## **Article 5**

La secrétaire générale de l'académie de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques.

Fait à Paris, le 03 janvier 2023

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE  
ILE-DE FRANCE  
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS  
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS  
DE PARIS ET D'ÎLE-DE-FRANCE**

***Signé***

Christophe KERRERO